
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 19/1 (1992)

DOI: 10.11588/fr.1992.1.57185

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

stimulantes comparaisons avec les royautes anglaises et françaises. L'essor de l'économie, le foisonnement des structures sociales sont simplement placés en toile de fond. L'évocation rapide de la ministérialité, et plus encore de la seigneurie, laissent un peu le lecteur sur sa faim, quand il voit l'auteur parler presque plus longtemps d'Adalbéron de Laon et apporter sur le clivage *laboratores/bellatores* le témoignage iconographique du tympan de Saint-Ursin de Bourges. Mais il est vrai que ce n'était pas là l'objectif premier du livre.

Olivier GUYOTJEANNIN, Paris

Theo KÖLZER, Studien zu den Urkundenfälschungen des Klosters St. Maximin vor Trier (10.–12. Jahrhundert), Sigmaringen (Jan Thorbecke Verlag) 1989, 351 p. (Vorträge und Forschungen, herausgegeben vom Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, 36).
Thomas GIESSMANN, Besitzungen der Abtei St. Maximin vor Trier im Mittelalter. Überlieferung, Gesamtbesitz, Güterbesitz in ausgewählten Regionen, Trier (WVT, Wissenschaftlicher Verlag) 1990, 589 p.

Vingt ans après les ›Untersuchungen‹ d'Erich Wisplinghoff sur Saint-Maximin de Trèves jusqu'en 1050, deux livres substantiels publiés coup sur coup, mais élaborés à quelques années d'intervalle, jettent une lumière nouvelle sur l'histoire médiévale de l'ancienne basilique cimétériale élevée sur le tombeau de l'évêque Maximin (ca. 300–347), peuplée de moines probablement dès le VII^e siècle. L'ouvrage de Theo KÖLZER reprend une thèse d'habilitation présentée en 1986 à l'Université Justus-Liebig de Gießen; celui de Thomas GIESSMANN est une ›Dissertation‹ présentée en 1990 près la Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle; le second a donc bénéficié des acquis du premier. Cela dit, les objectifs poursuivis sont nettement distincts: T. KÖLZER ne prétend faire œuvre que de ›diplomatiste‹ en reprenant l'examen critique des fausses chartes – ou prétendues telles – de Saint-Maximin; pour sa part, T. GIESSMANN s'intéresse au temporel de l'abbaye, à sa consistance, etc.; nécessité faisant loi, il installe son camp de base sur la terre ferme du fameux censier ›de 1200‹, tourne hardiment ses pas vers le bas Moyen Age et l'époque moderne alors que c'est parmi les chartes antérieures à 1150, sables mouvants et incertains, que se faufile avec habileté T. KÖLZER. Venons-en à l'ouvrage de ce dernier.

On conserve pour la période antérieure à 1140 69 actes royaux ou pontificaux et 29 ›actes privés‹; parmi eux, selon le décompte de T. GIESSMANN (p. 37), 16 (resp. 12/4) pour le IX^e s., 45 (27/18) pour le X^e, 21 (16/5) pour le XI^e s. Il y a beau temps que la question de l'authenticité des actes royaux et pontificaux, la plupart conservés en original ou prétendument tel, anime les débats érudits. En 1970, Wisplinghoff semblait apporter une solution durable: contre Dopsch (1900) et Mayer (1950), favorables à une seule campagne de forgeries liée à la perte de l'›immédiateté‹ impériale en 1139, contre Oppermann (1951), qui voyait plusieurs époques de falsification (milieu X^e s., vers 1040/1044 et 1140), il validait et précisait les conclusions de Bresslau (1886). Il y aurait eu deux grandes périodes de falsification: les faux carolingiens dateraient de 949/950 (953/963 pour Bresslau), la seconde campagne de falsification, la plus ample, aurait eu lieu peu avant 1116. Quant aux actes privés, ils étaient lavés du soupçon jeté sur eux par Oppermann.

L'ample étude de Theo KÖLZER, menée sur 230 pages souvent très denses (Partie A – Diplomatisch-historische Analyse, p. 11–243) vient bouleverser partiellement ce schéma quant aux actes ›publics‹ (les conclusions de Wisplinghoff sur les actes privés ne sont pas remises en cause); 33 faux sont reconnus et, pour une bonne part, se voient assigner de nouvelles dates:

1) La première série de faux ne prend pas place au milieu du X^e siècle, mais peu avant l'an mil: de cette action, jusqu'alors insoupçonnée, résultent deux pseudo-originaux d'Otton I^{er} (DD O I 169 et 179), un pseudo-privilege d'Agapet II (JL 3649) et trois magnifiques interpolations sur d'incontestables originaux d'Arnulf (D Arn. 114), de Zwentibold (D Zw.

14) et de Charles le Simple (Lauer 69). Deux motifs présidaient à cette forgerie: assurer au monastère la possession de »dîmes saliques« et, d'une façon prophylactique, conforter l'indépendance du monastère contre les menées de l'archevêque de Trèves, alors bien agressif à l'égard des moniales voisines d'Oeren et ambitionnant de réduire Saint-Maximin à l'état de monastère archiépiscopal.

2) Les faux qu'on croyait élaborés vers 950, notamment les »faux carolingiens«, sont plus jeunes d'un bon siècle; ils doivent avoir vu le jour entre 1056/1065 et 1075/80 et viennent en réaction aux sourdes menaces anti-maximiniennes de l'archevêque Eberhard (1047-1066), encore une fois plus nettes à l'encontre d'Oeren¹; D Mérov. +29 reflète bien l'actualité, au milieu du XI^e siècle, des vifs débats ouverts sur le terrain de la tradition constantinienne. De la même époque datent trois spuria sur les noms d'Otton I^{er}, Otton II et Arnulf, visant, dans le contexte troublé de la minorité d'Henri IV, à garantir quelques possessions lointaines².

3) La campagne la plus impressionnante reste celle d'avant juillet 1116, probablement concentrée vers 1114/16 et qui touche principalement une quinzaine de diplômes, d'Otton I^{er} à Henri V³. Pour T. KÖLZER, le faussaire n'est autre que l'abbé Berengoz, à la tête de Saint-Maximin entre 1106/1107 et 1125. L'on comprend mieux alors qu'un faux pour Fulda (D O II +160) soit de la main du faussaire et que des liens étroits unissent faux maximiniens et faux de Saint-Arnoul de Metz quand on sait que Berengoz avait été profès à Fulda et dirigeait aussi Saint-Arnoul depuis 1116/117. Si la détection des faux n'était plus à faire, il revenait à T. KÖLZER de nous en dresser une chronologie fine et d'entrouvrir l'officine du faussaire. Quant aux mobiles, il s'agit de contrer les ambitions anti-maximiniennes de l'archevêque de Trèves Bruno, de retour de la cour d'Henri V, mais les questions d'avouerie sont abordées, des considérations de prestige interviennent et l'on use d'arguments subtils (Saint-Maximin est royale puisqu'elle faisait partie du douaire des reines); cette variété typologique correspond à une chronologie des falsifications, où T. KÖLZER note une hardiesse croissante, culminant avec la confection d'instruments au nom d'Henri V, le souverain régnant, et la préparation par Berengoz du diplôme Stumpf 3147, un original indubitable (Gawlik a donné en 1981 l'argument décisif, purement diplomatique: la provenance méridionale du parchemin concordant avec le lieu d'expédition) validé par Henri V en juin 1116.

4) Enfin, échappent à ces actions massives quelques faux isolés qui, là encore, reçoivent une datation précise: DD O II +8 et H III +372Aa, instruments destinés à contenir le pouvoir des avoués, ont dû voir le jour vers 1101-1104; D O II +318, plaisant récit de miracle, est à situer vers 1125; enfin D H III +372Ab (A2, A3) serait une »amélioration«, forgée dans les années 1150/60, du faux D H III +372Aa du début XII^e siècle.

Sur son chemin, T. KÖLZER débusque un faux non maximinien pas encore reconnu, D O III 368, soumettant Oeren à l'archevêque de Trèves, et dont l'écriture est curieusement proche de celle de D H IV 158, un diplôme vrai pour Saint-Maximin, donné en 1065; la forgerie est donc

1 L'auteur paraît très près d'admettre (p. 114) que les faux carolingiens ont été conçus presque immédiatement après juin 1065 car les bonnes relations restaurées dès les années 1070 entre l'archevêque de Trèves et l'abbé de Saint-Maximin ne semblent guère propices au fourbissement d'armes anti-archiépiscopales. Au reste, T. KÖLZER suggère que la décision de dresser des faux a dû être prise peu après que l'abbé de Saint-Maximin Thierry eut été dépouillé de l'abbaye de Malmédy au profit de l'archevêque Anno de Cologne, c'est-à-dire en 1065.

2 Liste des documents touchés par cette campagne de faux: D Mérov. +29 (Dagobert), JE +2179 (Grégoire II, 1^{ère} version), D Karol. +39 (Pépin), D Karol. +276 (Charlemagne), BM² +755, +754 (Louis le Pieux), D Lothaire II +39, D Arnulf +179, D Otton I^{er} 391, D Otton II 57.

3 Documents touchés (groupés selon la chronologie de leur confection): DD Henri II +500, +502, Conrad II +48; JL +4251 (Léon IX), D Henri III +262; DD Otton I^{er} +442, Henri III +391, Henri IV +181; Henri III +372B, Henri IV +159, Stumpf +3069 (Henri V); les diplômes d'Henri V Stumpf +3014, +3015, +3016, et +3095.

exactement contemporaine des prétentions archiépiscopales sur Oeren, qu'elle éclaire d'une vive lumière.

Ces résultats, on le devine, ne sont pas spéculations nouvelles sur un matériau incertain, mais le fruit d'un examen très serré des parchemins, produisant des données neuves et sûres. Au premier chef, on citera les indices fournis par les mentions dorsales des parchemins, auxquelles l'auteur consacre fort logiquement un des premiers chapitres, aussi court qu'essentiel (III, p. 23–28). Il distingue trois »campagnes« de mentions dorsales: la première remonte au X^e siècle, la deuxième, concernant 25 actes⁴ (dont les »faux carolingiens«), n'a pas affecté de document postérieur à 1084 et T. KÖLZER considère avec vraisemblance cette date comme un terminus ad quem pour l'existence des parchemins concernés. A cela s'ajoute une autre donnée nouvelle: les mentions dorsales de ca. 1084 sont très vraisemblablement de la main même qui a ajouté, sur un feuillet resté vierge (fol. 110) du ms. Trèves, Staatsbibl. 2209/2308 II – un *Moralia in Job* –, au moins 5 documents ... dont un seul vrai. Ces textes, qui portent sur le statut juridique de Saint-Maximin, ont tout l'air de former un »dossier«⁵. La dernière strate de mentions dorsales touche 18 pièces, dont les faux de 1116; elles ont été portées peu après 1125, en tout cas avant 1135, par l'archiviste-bibliothécaire de l'abbaye (on lui doit le plus ancien catalogue de la bibliothèque maximinienne); et T. KÖLZER, observant que l'année 1125 est aussi celle de la mort de Berengoz, avance une hypothèse fort séduisante: l'archiviste aurait récupéré tous les faux à la mort de l'abbé-fausaire, puis, inventoriant les pièces, aurait marqué sur la dernière du lot (Stumpf +3095), comme en manière d'identification, le nom »Benzo« ce nom que Bresslau pensait désigner le fausaire, nom que KÖLZER, allant plus loin encore, tient tout simplement pour un sobriquet de Berengoz.

D'autres indices décisifs résultent d'une critique paléographique implacable. Il serait fastidieux d'épingler les fructueuses comparaisons auxquelles se livre l'auteur; citons à titre d'exemple les développements conduisant à refuser à DD O I 169 et 179 la possibilité d'exister au milieu du X^e siècle et à les rapprocher, de façon semble-t-il définitive, d'un acte privé maximinien de 993⁶. Passionnante et ingénieuse encore l'étude visant à débusquer les habitus graphiques qui trahissent le fausaire des diplômes de Dagobert, Pépin et Charlemagne. On pourrait multiplier les exemples⁷.

Enfin, et ce n'est pas le moindre atout de son argumentaire, T. KÖLZER assoit la remise en cause des données traditionnelles à la lumière d'interprétations textuelles plus rigoureuses; cf. par exemple l'analyse du terme *abbatia* dans la mention du Continuateur de Reginon de Prüm, qui ruine l'argument en faveur d'une campagne de faux vers 950.

Une courte seconde partie (B – »Konsequenzen«, p. 245–303) montre les implications des résultats produits sur deux dossiers: le *Libellus de rebus Treverensibus*, contenant copie du faux D O III 368, doit avoir été rédigé dans l'entourage archiépiscopal vers 1065; au terme

4 Il me paraît cependant difficile d'affirmer que D Arnulf 10 (Paris, Bibl. nat., lat. 9264 n°8) a été touché par la seconde campagne de mentions.

5 Une observation en passant: si D H IV 369 (1084), postérieur donc de 10 sinon 20 ans à l'élaboration des faux, porte une mention dorsale analogue à celles qui ornent ces faux, on doit conclure, dans l'hypothèse probable d'une campagne de mentions dorsales (dont on souhaiterait pouvoir préciser l'occasion), que celle-ci n'a rien à voir avec la falsification. Et si l'identité de main constatée sur le ms. de Trèves et les parchemins trahit des actions relativement concomitantes, on ne peut plus situer le »dossier« du ms. dans le climat de tension qui avait suscité la campagne de faux.

6 Il me semble que dans cette analyse, des considérations sur la ponctuation et le système abrégatif auraient été bienvenues: D O I 169 et 179 notent *b*; et *q*; pour *-bus* et *-que*, là où par exemple D O I 122 (authentique) use du simple point pour marquer les suspensions; mais D O I 169 et D O I 179 n'abrègent pas identiquement *-orum*: *-or.* pour le premier (très proche de l'acte de 993), *-orū.* pour le second.

7 Après examen des pièces à la Bibl. nat. de Paris, je serais moins affirmatif que l'A. sur l'identité de la couleur de l'encre sur DD Lo II +39, O I 391 et O II 57 (cf. p. 36).

d'une longue étude sur les questions d'avouerie dans les faux maximiniens, l'abbaye perd ce rôle »leader« qu'on lui prêtait dans l'évolution de l'institution (question du ban royal). Bien qu'elles trouvent place à la fin de la partie A (p. 230–243), on notera ici les belles pages où T. KÖLZER éclaire les faux maximiniens du début XII^e siècle à la lumière des mutations socio-politiques que connaît l'Empire des derniers Saliens (invasion des ministériaux, sécularisations, ponctions sur les biens des monastères royaux), les replace dans le contexte des falsifications contemporaines, montre leur faible efficacité et avoue la difficulté voire l'impuissance à discerner des noyaux de sincérité sous la gangue de la forgerie.

Enfin quelques réflexions sur la méthode diplomatique (p. 247–251) témoignent d'un souci qui s'illustre à chaque page. Rappelant que le faux précepte de Dagobert (D Mérov. +29) avait joué un rôle important dans la naissance de la diplomatique au XVII^e siècle (c'est une des pièces étudiées par Papebroch), T. KÖLZER »revisite« le fonds maximinien avec la claire conscience d'emboîter le pas des »grands ancêtres« (qui peuvent être encore de ce monde, du reste ...); l'expertise tourne au manifeste, devient une véritable »Défense et illustration« des valeurs traditionnelles de la diplomatique, un plaidoyer convaincant pour un »retour de la méthode«. Une certaine hygiène épistémologique commande de procéder par ordre; la critique doit commencer par un examen paléographique total et global (malheur aux diplomates œuvrant sur de simples copies!); le diagnostic est d'abord paléographique, puis diplomatique (mais l'étude du »Diktat« doit être conduite avec précaution) et une solution acceptable historiquement doit être rejetée si la paléographie n'y trouve pas vraiment son compte. S'exerce alors une critique interne requérant vigilance de chaque instant (les a priori réducteurs se glissent aisément dans l'échafaudage de filiations de textes) et bon sens concret quand il s'agit de jauger l'adéquation d'un faux au mobile et à l'occasion qui l'auraient suscité, au contexte juridico-historique dans lequel il aurait été produit. En somme, suggère l'A., le respect scrupuleux de ces principes anciens aurait évité tout autant l'hypercritique abstraite d'un Oppermann que la sympathie indulgente d'un Wisplinghoff.

On aura compris qu'il s'agit là d'un grand livre de diplomatique, à la fois militant et exemplaire; et quand le critique a dépouillé les faux de leur halo de mystère et révélé leur secret, on doit encore à son talent d'historien de nous convaincre que l'histoire de Saint-Maximin, à présent désenchantée et »banalisée«, a gagné en épaisseur humaine, voire en pathétique. La *virtus* des archives maximiniennes n'est décidément pas éteinte⁸!

Le travail de T. GIESSMANN repose lui aussi sur une exploration attentive et méthodique du chartrier maximinien. Le livre comprend trois parties, très nettement différenciées, répondant exactement aux sous-titres de l'ouvrage.

C'est d'abord une ample étude, claire et solidement charpentée, sur le chartrier et plus spécialement les archives disponibles pour une étude du temporel. Le fonds maximinien, sinistré par le »principe de pertinence« au XIX^e siècle, est aujourd'hui dispersé entre Paris, Heidelberg, Trèves, Coblenz, Luxembourg. Les sources d'avant 1200 s'accordent mal au projet de l'auteur: les archives ont été anéanties par l'agression normande de 882 et l'on doit se contenter des listes de biens plus ou moins longues contenues dans les chartes: mais 7 des 13 listes font partie de faux et l'on est incapable, comme le constatait T. KÖLZER, d'en estimer la valeur.

La situation change au tournant du XIII^e siècle: on dresse alors les premiers documents récapitulatifs, qui offrent comme les premières »photographies« du temporel. Le fameux *Liber aureus* (1214–1231), dont l'original est aujourd'hui perdu (jeté au feu par le dernier abbé en 1802), est plus qu'un cartulaire, c'est un livre de prestige et de gestion qui, outre 82 actes,

⁸ On regrettera de ne pas trouver résumés dans un tableau les résultats de l'enquête; ou plutôt, ce tableau existe ... mais dans l'ouvrage de T. GIESSMANN (p. 42–43); peut-être aussi une table des documents cités (autres que les faux maximiniens bien entendu) aurait-elle rendu service.

renferme deux documents récapitulatifs majeurs, à savoir l'une des trois versions du «censier de 1200» jadis analysé par Ch.-E. Perrin, et le premier registre de fiefs. Après l'étiage du XII^e siècle, le chartrier ne cesse d'enfler (plus de 1600 pièces pour les XIII^e–XV^e siècles) si bien que fin XV^e–début XVI^e, on doit le réorganiser et rénover les instruments de gestion.

C'est d'abord dans les années 1480 la «rénovation des biens» opérée sous la houlette du cellerier Jacques Stephelt, d'où résulte un *Liber reddituum, censuum, curtium, decimarum* ... à plan géographique. Trente ans plus tard, vers 1513–1516, on établit pour la gestion des biens un nouveau «cartulaire» insérant 500 documents répartis en 18 groupes domaniaux, désignés par une lettre de l'alphabet, à l'intérieur desquels chaque texte est numéroté. Notons que dans les archives de Corbie à la même époque, on use de cotes semblables. Enfin, entre 1518 et 1527, le moine Jean Scheckmann élabore pour son abbé un «miroir des fiefs» extrêmement fouillé, décrivant 89 fiefs identifiés par lettre et chiffre, avec en annexe les églises et autels à la collation de l'abbaye, pourvu de plusieurs index qui en font un véritable manuel. Mais le fonds maximinien connaît son apogée fin XVII^e siècle avec le monumental *Archivium Maximinianum*: 15 volumes, 19000 pages de copies authentiques de documents classés par ordre alphabétique de noms de lieu ou de matière (*diplomata, electio*, etc.).

Au total donc, c'est autour de 1200 et 1500 que l'on peut saisir au mieux le temporel dans sa masse, sa répartition géographique et sa structure. L'auteur nous donne alors dans une seconde partie (B – Gesamtbesitz, p. 92–158) un premier résultat de ses dépouillements, avec la liste alphabétique des possessions recensées dans les documents récapitulatifs jusqu'à la fin du XVII^e siècle (p. 94–148). Plus de 500 noms sont retenus, presque tous identifiés, avec pour chacun les références aux sources centrales précédemment décrites, à la liste naguère dressée par Wisplinghoff, et quelques indications sur la consistance des biens. De brèves notations générales sur le développement du temporel terminent cette section: brouillard épais sur les donations les plus anciennes, qu'on suppose royales et, plus souvent encore, aristocratiques (cf. la tradition, vraisemblable quoique cristallisée seulement au XII^e s., selon laquelle c'est d'une certaine Ada que Saint-Maximin aurait reçu, début IX^e siècle, ses possessions excentriques autour de Mayence); relative stagnation du temporel sous les abbés laïques (milieu IX^e s. – 934), croissance en revanche au premier siècle du régime de l'immédiateté (milieu X^e–milieu XI^e s.), où les donations de l'aristocratie luxembourgeoise façonnent un large temporel (20% des biens recensés en 1200) au sud et à l'est du Luxembourg, puis effritement (milieu XI^e s. – fin XII^e s.), les faux maximiniens témoignant par contrecoup des agressions énergiques subies par les biens monastiques. Après 1200, les acquisitions sont ponctuelles. Le temporel est donc presque entièrement formé vers 1050 et plusieurs noms apparaissant vers 1200 résultent d'une mise en valeur d'anciens terroirs monastiques. On note la remarquable stabilité de l'assise foncière entre 1200 et la fin du Saint-Empire, si l'on excepte quelques ventes, échanges ou inféodations, concernant du reste les marges ou les possessions éloignées de l'abbaye.

De ce vaste temporel, particulièrement dense tout au long de la Moselle de Diedenhofen à Coblenz, l'auteur a retenu pour une enquête approfondie trois régions bien documentées (C – Güterbesitz in ausgewählten Regionen, p. 159–533): les biens compris entre la Moselle et ses affluents gauche de la Syre et du Sauer (donc région au sud-ouest de Trèves); ceux compris entre la Moselle et son affluent droit de la Saar et les biens de la rive droite de cette rivière (région au sud de Trèves); enfin le domaine éloigné dans l'archidiocèse de Mayence. Pour chaque groupe, quelques pages de présentation précèdent des monographies détaillées de chaque localité, dressées selon un schéma strict qui facilite les comparaisons et ne masque pas les lacunes de la documentation; sont abordés successivement, outre l'identification du lieu et les références aux sources, la terminologie des biens, l'unité domaniale, l'acquisition et durée de la possession, les églises et dîmes, l'organisation et l'exploitation économique, ainsi que les droits de justice, l'avouerie et les fiefs. Tout cela donne une somme d'informations précieuses, notamment pour saisir la progressive dissolution du système de la «villicatio» au profit d'un affermage global ou de l'éclatement de la réserve domaniale. Une trentaine de pages propose

une synthèse articulée suivant un canevas proche de celui adopté pour les monographies. Ces pages axées sur la terminologie, la structure des domaines, le cadre seigneurial ne prétendent pas donner une histoire du temporel maximinien, ni un bilan économique de l'évolution constatée, mais paraissent autant de jalons posés pour une exploration à venir.

Le livre de T. GIESSMANN offre l'outil de référence, clair, fiable et commode, qui manquait sur la structure des possessions de Saint-Maximin; il apporte de surcroît une synthèse précieuse sur le chartier abbatial. Délaissant les césures chronologiques habituelles pour mieux suivre les scansionnements du fonds d'archives, il prouve de belle manière que les sources du Bas Moyen Age et de l'époque moderne éclairent aussi les siècles antérieurs.

Laurent MORELLE, Paris

Studi Gregoriani per la storia della »Libertas Ecclesiae«. Vol. XIII: A. M. STICKLER, O. CAPITANI, H. FUHRMANN, M. MACCARRONE, R. SCHIEFFER, R. VOLPINI (Hg.), La riforma gregoriana e l'Europa, Congresso internazionale Salerno, 20–25 maggio 1985, I. Relazioni, Roma (Libreria Ateneo Salesiano) 1989, XI–433 S., 8 Abb.

Von großem und diversem Reichtum an historischen Informationen und methodischen Anregungen ist diese Publikation der Akten einer wissenschaftlichen Tagung zum Gedenken des Todes Papst Gregors VII. (1085) in Salerno. Im Vorwort stellt A. STICKLER den Band vor, in dem die Hauptreferate (Relazioni) gedruckt sind, denen im 2. Band weitere Kongreßbeiträge (Comunicazioni) folgen werden. In seinem Beitrag: I presupposti storico-giuridici della riforma gregoriana e dell'azione personale di Gregorio VII (S. 1–15) zeigt er die rechtsgeschichtlichen Voraussetzungen, die in jahrhundertelanger Entwicklung das im 11. Jh. herrschende kirchenpolitische System hervorriefen. Erst die Gregorianer waren radikal genug, dieses System selbst anzugreifen und erst Gregor VII. erkannte in vollem Maß den Kausalnexus zwischen dem System und den für die Kirche verhängnisvollen Mißständen und Fehlentwicklungen, die er mit seiner auf ekklesiologischer Neubesinnung beruhenden Reform bekämpfte. »Gregorianische Reform« und »Investiturstreit« behalten als die Epoche kennzeichnende Begriffe ihren historischen Nutzen. – C. G. FÜRST, Gregorio VII. cardinali e amministrazione pontificia (S. 17–31), skizziert Grundlinien der Entwicklung des römischen Kardinalskollegs seit Leo IX. und dessen Konzeption des neuen, reformerischen Kardinalats bis in die Zeit Gregors VII., der für die Geschichte des Kardinalskollegiums unter verwaltungshistorischen Aspekten zwar keine besondere Bedeutung hatte, jedoch durch seine Regierungspraxis die Verwaltungsreform Urbans II. vorbereitete. – R. SOMERVILLE, The councils of Gregory VII (S. 33–53), erörtert, auch mit methodischen Hinweisen, Dokumentationsprobleme für die Erforschung der Konzilsakten aus Gregors VII. Pontifikat, besonders Überlieferung und Textkritik, Auffassungen Gregors von Bedeutung, Funktion, Teilnehmerkreis, Kanones der päpstlichen Synoden, ferner Fragen der Rechtsterminologie und des synodalen Verfahrens. – M. MACCARRONE, I fondamenti »petrini« del primato romano in Gregorio VII (S. 55–122), verfolgt die Entwicklung der Petrinischen Prägung des päpstlichen Primats seit dem 4./5. Jh. bis zu Gregor VII., der nicht von Petrusmystik, sondern vom Glauben an die reale »Wirksamkeit des heiligen Petrus in der Welt« bestimmt war, zeigt den vielfältigen historischen Fundus und die geistige Tradition der römischen Ekklesiologie Gregors, in deren Zentrum nicht so sehr der Papst als vielmehr Petrus bzw. die Apostelfürsten Petrus und Paulus stehen, und untersucht eingehend die Petrinische Terminologie Gregors VII. – H. FUHRMANN, Papst Gregor VII. und das Kirchenrecht, zum Problem des Dictatus Papae (S. 123–149), stellt Gregor VII. in die historische Perspektive der mittelalterlichen Juristenpäpste und verweist auf seine »überraschend geringen Spuren im Kirchenrecht«. Weniger am Kirchenrecht orientiert als von rigoroser Reformverpflichtung geleitet, nahm Gregor Rechtstexte häufig in charakteristischer Verschärfung und Überspitzung in den Dienst